NORD

DOUAI

[illegible] — Funérailles. — Hier lundi, à 8 heures, ont eu lieu les funérailles du commandant Hélément, du 27e d'artillerie, tué [illegible] d'un coup de pied de cheval.

[illegible] conduit par le père du défunt, [illegible] le colonel et le capitaine, suivis [illegible] la famille.

[illegible] rendait les honneurs au cercueil, sur lequel on avait déposé l'uniforme [illegible] mort.

[illegible] a été reconduit à la gare pour être dirigé [illegible] Armentières.

[illegible] — Lundi matin, à 10 heures, M. Jules d'Aubigny-au-Bac, employé au service [illegible] de la Compagnie du chemin de fer [illegible] a eu la cheville droite fracturée en gare [illegible] en déposant un panneau de plaque [illegible] transporté à l'Hôtel-Dieu.

[illegible] — Lundi matin, vers onze heures, un [illegible] a transporté le chariot de M. Dubocher, qui venait imprudemment en [illegible] la voie au moment de son passage. [illegible] a eu, de part et d'autre, que des dégâts [illegible].

[illegible] — Un militaire en garnison dans l'Est, Auguste Dereymaucourt, 21 ans, [illegible] en convalescence chez ses parents, [illegible] les rues de la gare, quand voulu le rendre [illegible] l'Evêché, est entré en collision [illegible] avec un autre cycliste et précipité sur le sol.

[illegible] il fut reconduit chez [illegible] en constatant qu'il avait [illegible] de l'os frontal.

On le fit alors transporter dans une clinique [illegible] pour y subir une douloureuse opération. Son état est désespéré.

[illegible] — Le gymnastique d'Douai [illegible] à la fête fédérale de Saint-Quentin, a remporté les succès suivants qui lui [illegible] aux [illegible] gymnastes et à leur excellent chef, M. Victor Boyer :

Raoul Vernet, championnat du saut à la perche.

Prix Wazemmes, course en section, 1er prix, [illegible] cigares; 1er prix, pyramides.

Après une chaleureuse réception à la gare de la part du Conseil municipal et de toute la population, les gymnastes sont allés [illegible] rentrer chez eux pour quelques journées de repos bien [illegible].

— On a volé à la gare, dans le corps de garde [illegible] un [illegible] valant 15 fr.

SOUCY-WARENDIN. — Dans un accès de fièvre chaude, Alexandre Grammont, 47 ans, cultivateur, a tout brûlé chez lui, puis s'est tiré un coup de revolver au-dessus de la tempe droite.

Le blessé, dont l'état n'est pas très grave, est [illegible] par le maire, [illegible]. Il a été, lundi, transporté à l'Hôtel-Dieu de Douai, pour extraction de la balle.

MÉLIN-LE-BOSLE. — Le ministre de l'Agriculture vient d'accorder au Syndicat de la Vallée de la Scarpe une subvention de 40,000 francs, dans le but de permettre à ce syndicat pour aménagement du cours du Bouchaut, afin de faciliter l'écoulement des eaux du Marais. La surface de la dépense sera supportée : 40,000 fr. par la Compagnie des mines d'Anzin et 40,000 francs par le département. Les travaux devront être commencés pour le 1er janvier 1912.

Nous en reviendrons.

VALENCIENNES

VALENCIENNES. — Société scientifique de Valenciennes. — Cours gratuits pour la préparation au certificat de lecteur de livres et au diplôme de comptable. Semaine du 23 au 28 mai, cours [illegible] de chaque année.

Arrestation. — Marie Gérard, Louis Verlet, [illegible] Pulvin, et Clarisse Dugmann, rue Derrière-le-Tour, ont été arrêtés en vertu de certaines [illegible].

Accident. — A l'angle des rues de Famars et [illegible], le sapeur-pompier Besigny, qui [illegible] à vélo, a été renversé par la voiture de M. [illegible] Bulcen. M. Besigny a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Pigeon perdu. — Un pigeon voyageur, marqué [illegible], s'est réfugié à l'épicerie du [illegible], rue de Paris, où on peut le réclamer.

Théâtre. — C'est ce soir que la tournée Baret [illegible] sur notre scène le « Scandale » qui obtint pendant un si légitime succès. On peut donc s'attendre à une excellente soirée.

MIRAY. — Rue Pitelle, les femmes Devalles et Clarisse Rasenneur se sont porté des coups de couteau à la tête, et le beau-père Arthur Lefèvre, [illegible] de Clarisse Rasenneur, a brisé quatre carreaux chez le sieur Collet.

GOMMEGNIES. — Au cours d'une fête, Désiré Dubois a été mordu au pouce par Pourette, qui, [illegible] le frère de Dubois, Henri, a reçu des coups de poing et a saigné du nez. Il a dénoncé à la gendarmerie comme étant les auteurs de ces violences les sieurs Tête, Pique et autres.

QUIEVRECHAIN. — Le manœuvre Alfred Pavot [illegible] de Bonne, Cécile M..., 46 ans, d'être [illegible] au moment de son passage. [illegible] a été arrêté et d'autre, que des dégâts [illegible].

FLERS-LES-RACHES. — Un militaire en garnison dans l'Est, Auguste Dereymaucourt, 21 ans, [illegible] en convalescence chez ses parents, cherchait les rues de la gare, quand voulu le rendre [illegible] l'Evêché, est entré en collision [illegible] avec un autre cycliste et précipité sur le sol.

[illegible] il fut reconduit chez [illegible] constatant qu'il avait [illegible] de l'os frontal.

On le fit alors transporter dans une clinique [illegible] pour y subir une douloureuse opération. Son état est désespéré.

[illegible]. — Le gymnastique d'Douai [illegible] à la fête fédérale de Saint-Quentin, a remporté les succès suivants qui lui [illegible] aux [illegible] gymnastes et à leur excellent chef, M. Victor Boyer :

Raoul Vernet, championnat du saut à la perche.

Prix Wazemmes, course en section, 1er prix, [illegible] cigares; 1er prix, pyramides.

Après une chaleureuse réception à la gare de la part du Conseil municipal et de toute la population, les gymnastes sont allés [illegible] rentrer chez eux pour quelques journées de repos bien [illegible].

— On a volé à la gare, dans le corps de garde [illegible] un [illegible] valant 15 fr.

SOUCY-WARENDIN. — Dans un accès de fièvre chaude, Alexandre Grammont, 47 ans, cultivateur, a tout brûlé chez lui, puis s'est tiré un coup de revolver au-dessus de la tempe droite.

Le blessé, dont l'état n'est pas très grave, est [illegible] par le maire, [illegible]. Il a été, lundi, transporté à l'Hôtel-Dieu de Douai, pour extraction de la balle.

MÉLIN-LE-BOSLE. — Le ministre de l'Agriculture vient d'accorder au Syndicat de la Vallée de la Scarpe une subvention de 40,000 francs, dans le but de permettre à ce syndicat pour aménagement du cours du Bouchaut, afin de faciliter l'écoulement des eaux du Marais. La surface de la dépense sera supportée : 40,000 fr. par la Compagnie des mines d'Anzin et 40,000 francs par le département. Les travaux devront être commencés pour le 1er janvier 1912.

Nous en reviendrons.

VALENCIENNES

VALENCIENNES. — Société scientifique de Valenciennes. — Cours gratuits pour la préparation au certificat de lecteur de livres et au diplôme de comptable. Semaine du 23 au 28 mai, cours [illegible] de chaque année.

Arrestation. — Marie Gérard, Louis Verlet, [illegible] Pulvin, et Clarisse Dugmann, rue Derrière-le-Tour, ont été arrêtés en vertu de certaines [illegible].

Accident. — A l'angle des rues de Famars et [illegible], le sapeur-pompier Besigny, qui [illegible] à vélo, a été renversé par la voiture de M. [illegible] Bulcen. M. Besigny a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Pigeon perdu. — Un pigeon voyageur, marqué [illegible], s'est réfugié à l'épicerie du [illegible], rue de Paris, où on peut le réclamer.

Théâtre. — C'est ce soir que la tournée Baret [illegible] sur notre scène le « Scandale » qui obtint pendant un si légitime succès. On peut donc s'attendre à une excellente soirée.

MIRAY. — Rue Pitelle, les femmes Devalles et Clarisse Rasenneur se sont porté des coups de couteau à la tête, et le beau-père Arthur Lefèvre, [illegible] de Clarisse Rasenneur, a brisé quatre carreaux chez le sieur Collet.

GOMMEGNIES. — Au cours d'une fête, Désiré Dubois a été mordu au pouce par Pourette, qui, [illegible] le frère de Dubois, Henri, a reçu des coups de poing et a saigné du nez. Il a dénoncé à la gendarmerie comme étant les auteurs de ces violences les sieurs Tête, Pique et autres.

QUIEVRECHAIN. — Le manœuvre Alfred Pavot [illegible] de Bonne, Cécile M..., 46 ans, d'être [illegible] au moment de son passage. [illegible] a été arrêté et d'autre, que des dégâts [illegible].

FLERS-LES-RACHES. — Un militaire en garnison dans l'Est, Auguste Dereymaucourt, 21 ans, [illegible] en convalescence chez ses parents, cherchait les rues de la gare, quand voulu le rendre [illegible] l'Evêché, est entré en collision [illegible] avec un autre cycliste et précipité sur le sol.

[illegible] il fut reconduit chez [illegible] constatant qu'il avait [illegible] de l'os frontal.

On le fit alors transporter dans une clinique [illegible] pour y subir une douloureuse opération. Son état est désespéré.

[illegible]. — Le gymnastique d'Douai [illegible] à la fête fédérale de Saint-Quentin, a remporté les succès suivants qui lui [illegible] aux [illegible] gymnastes et à leur excellent chef, M. Victor Boyer :

Raoul Vernet, championnat du saut à la perche.

Prix Wazemmes, course en section, 1er prix, [illegible] cigares; 1er prix, pyramides.

Après une chaleureuse réception à la gare de la part du Conseil municipal et de toute la population, les gymnastes sont allés [illegible] rentrer chez eux pour quelques journées de repos bien [illegible].

— On a volé à la gare, dans le corps de garde [illegible] un [illegible] valant 15 fr.

SOUCY-WARENDIN. — Dans un accès de fièvre chaude, Alexandre Grammont, 47 ans, cultivateur, a tout brûlé chez lui, puis s'est tiré un coup de revolver au-dessus de la tempe droite.

Le blessé, dont l'état n'est pas très grave, est [illegible] par le maire, [illegible]. Il a été, lundi, transporté à l'Hôtel-Dieu de Douai, pour extraction de la balle.

MÉLIN-LE-BOSLE. — Le ministre de l'Agriculture vient d'accorder au Syndicat de la Vallée de la Scarpe une subvention de 40,000 francs, dans le but de permettre à ce syndicat pour aménagement du cours du Bouchaut, afin de faciliter l'écoulement des eaux du Marais. La surface de la dépense sera supportée : 40,000 fr. par la Compagnie des mines d'Anzin et 40,000 francs par le département. Les travaux devront être commencés pour le 1er janvier 1912.

Nous en reviendrons.

CAMBRAI

CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de la séance du Conseil municipal de samedi dernier, M. Berses a prononcé l'importante allocution suivante :

Mes chers Collègues,

Tout particulièrement touché des félicitations que vient de m'adresser en votre nom notre doyen, M. Boulanger-Lefebvre, je vous en exprime ma reconnaissance.

Mes chers collègues, je suis heureux de [illegible] en raison de leur tout à fait rebelle, toujours alerte, toujours vaillant, a prononcé à mon égard des paroles si aimables et flatteuses, que je ne saurais [illegible] sans les faire combler à nos seniors [illegible] marque de ma vieille amitié.

L'ŒUVRE MUNICIPALE

Messieurs, si le compte administratif de Maire de cette année, par un excédent de 216,000 francs, nous avons tout lieu de nous en réjouir pour la Ville qui nous a confié la gestion de ses intérêts, je ne vous cacherai donc point la joie que j'éprouve d'avoir pu obtenir, grâce à votre concours les résultats financiers auxquels vous vous êtes donner une approbation qui rend [illegible] encore plus vive et plus profonde.

Vous me permettrez maintenant, mes chers collègues, de vous témoigner à nous tous une gratitude, dans l'aide constante des républicains [illegible] il m'est été impossible de [illegible] bien ma tâche, et je n'ai garde de l'oublier.

Je dois tout d'abord dire du cordial merci à [illegible] Coptin et Carin, qui n'ont cessé de [illegible] de la prudence et l'activité de M. Mordelette [illegible] et ce, en tout temps, et sur les sujets [illegible] divers, sans jamais se relenter. Il m'a [illegible] quand mes autres fonctions publiques [illegible] dévoué de Maire dans ses [illegible] ne m'a parlé du marchandé ; le [illegible] de dévouer, au contraire, que [illegible] toutes circonstances Coptin et Carin [illegible] à ses opinions, étant à [illegible] une adjoint. D'ailleurs Vertelle complète, l'adjoint absolu qui rayonne entre nous trois depuis que nous poursuivons ensemble la même tâche, prouvent assez que nous avons pulsé dans l'accomplissement de cette tâche commune des [illegible] de plus en plus fortes et plus indéfectiblement unis.

Je suis aussi très reconnaissant, mes chers collègues, aux membres républicains de cette assemblée et des assemblées précédentes, de m'avoir prêté l'invariable appui de leurs votes, et d'avoir toujours encouragé et soutenu les efforts de la municipalité par le labeur qu'ils ont fourni dans les commissions, par leur pratique des affaires, par le respect de leurs avis comme par le fermeté de leurs convictions.

Enfin, désireux de rendre pleine justice à tous ceux qui ont été pour moi de précieux auxiliaires, je tiens à louer hautement le mérite de tous mes collaborateurs d'hier et d'aujourd'hui, des chefs de nos différents services municipaux, et en particulier de M. Pinchiage, le successeur fi dévoué du regretté Alain Leroy.

C'est grâce à tous ces concours, c'est grâce aux compétences et aux bonnes volontés groupées autour de nous, que nous sommes parvenus à réaliser une œuvre pour laquelle, et pour laquelle nos seules forces n'auraient pas été suffisantes.

Nous nous trouvons, chargés de transformer une ville ancienne qui, tout en étant [illegible] jolie titre — très fière de son passé, voulait briser l'étreinte de ses murailles et entreprendre une nouvelle vie, plus libre, plus active, plus prospère. Le démantèlement nous créait des difficultés qui ont retardé pour nous la nécessité de marcher sur pied, dans un temps relativement court, tout un plan de grands travaux. Nous avons hâte de répondre, par une ardeur au dévouement à le fièvre de travail qui s'est gagné la population tout entière. A peine une année nouvelle était-elle ouverte, que les maisons s'y dressaient comme par enchantement. Nous devions donc participer à l'hommage de la cité nouvelle en doublant notre Cambrai agrandi, rajeuni, vivifié, de toutes les constructions et de tous les aménagements qu'il était en notre pouvoir d'exécuter.

Ce n'est, mes chers collègues, et le moment ni le lieu de rappeler en détail les travaux que nous avons entrepris. Ils ont mis notre ville à même de supporter la comparaison avec les autres villes du Nord, dans tous les domaines, et notamment en ce qui concerne les établissements d'enseignement, les différents services publics, les réformes sociales, l'application des principes d'hygiène et des lois d'assistance.

Chaque année, en établissant nos projets suivant nos ressources, en alliant avec méthode aux réalisations les plus urgentes, nous avons peu à peu embelli la ville, nous l'avons rendue plus saine encore, plus agréable à habiter, nous avons satisfait aussi largement que nous étions en mesure de le faire aux légitimes aspirations de nos concitoyens.

Sans doute cette métamorphose presque totale de la vieille cité n'est pas encore intégralement accomplie ; mais elle est si près de l'être que nous avons le droit de nous dire aujourd'hui à la vue de l'œuvre terminée notre œuvre. Cet à peine s'il nous reste à réaliser deux ou trois questions qui ont, d'ailleurs, été profondément étudiées, comme toutes les autres et qui touchent à leur solution.

Pour ma part, Messieurs, j'ai conscience d'avoir rempli mon devoir municipal et le programme que je m'étais fixé. Pendant treize années, la préparation et l'exécution de ce programme ont été le plus constante, et je puis dire : le plus [illegible] de mes préoccupations. L'œuvre que j'avais rêvé d'accomplir a absorbé une grande partie de mon temps, de mes efforts, et je m'y suis consacré de tout cœur, sans souci des attaques et des injures, en dépit des critiques de parti-pris, confiant dans la justice de mes concitoyens, dont les sympathies ne m'ont jamais fait défaut, et qui voudront bien reconnaître que tout ce que j'ai fait je l'ai fait pour le bien de la Ville et dans leur propre intérêt.

Mais, si mon dévouement à la cité reste aussi sincère aussi complet qu'aux premiers jours de mon admission, j'ai le regret d'avoir à dire — et ce n'est un mystère pour personne — que l'état actuel de ma santé ne me permet plus de fournir la même somme de labeur que par le passé.

Je voudrais pouvoir rester au milieu de vous jusqu'à l'expiration du mandat que je tiens de votre confiance ; mais, n'ayant accepté des fonctions publiques qu'avec le ferme volonté de m'en acquitter de la façon la plus scrupuleuse, je dois à la sincérité que j'ai toujours apportée dans nos rapports avec vous et avec mes concitoyens, d'exprimer ma crainte de ne plus pouvoir satisfaire à toutes les charges de mon mandat municipal.

S'il ne m'est pas possible de demeurer à mon poste jusqu'au bout, du moins mes collègues et publicains de cette assemblée sont assurés que le seral toujours [illegible] et dévoué, pour le [illegible] intérêts de la ville, et pour [illegible] cher les idées qui nous ont permis d'entretenir dans notre vieux Cambrai un foyer vivant de pensées libre, d'ardeur ardente de progrès démocratique.

Ensemble, en effet, nous avons soulevé les mêmes opinions républicaines ; ensemble nous avons établi et fait aboutir toutes les réformes qu'appelait de ses vœux rejetées la grande majorité des Cambrésiens.

L'œuvre est aujourd'hui, je le répète, à peu près terminée. Les moments difficiles sont passés, travaux si préoccupants de leur ordre touchant à la réalisation finale ; nos finances, vous venez de le constater, n'ont jamais été plus satisfaisantes ; et l'édifiée cambrésienne n'aura plus devant elle, pendant de longues années, que sa tâche administrative, c'est-à-dire une besogne singulièrement facilitée et simplifiée.

C'est pourquoi, si le mauvais état de ma santé persiste à exiger un repos absolu, je pourrai partir avec la conscience d'avoir loyalement tenu mes engagements, exécuté mon programme, et d'avoir mis tous mes actes d'accord avec mes sentiments et mes paroles, dans mes diverses fonctions publiques, dans ma vie municipale comme au Conseil général et au Parlement, n'ayant jamais eu d'autre ambition, d'autre but, d'autre idéal, que de servir mes convictions républicaines et de me dévouer à tous mes concitoyens.

C'est à ceux-ci qu'en terminant je veux adresser l'expression sincèrement émue de ma plus vive gratitude, en leur donnant l'assurance que mon concours demeure acquis tout entier, sans aucune réserve, à la Ville à laquelle j'ai voué le plus profonde la plus fidèle, la plus reconnaissante affection.

ELOGE DE M. FÉLIX CHARLIER

Mes chers Collègues,

Notre Assemblée communale — qu'en moins de deux ans quatre deuils ont successivement éprouvée — vient d'être frappée une fois de plus en la personne d'un de ses membres : Monsieur Félix Charlier, notre excellent collègue Félix Charlier.

Félix Charlier était conseiller municipal depuis le 1er mai 1892. Le besoin de dévouement qu'il portait en lui, et qui l'a rendu accessible à tant d'infortunes, lui fit solliciter un mandat de notoriété l'avait assurément désirée. Il aimait, d'ailleurs, profondément la Cité cambrésienne où les [illegible] de son domicile le soir, vers 4 heures, constata, en rentrant, qu'on avait pénétré dans son logement et qu'une somme de 60 fr., placée dans une commode, avait disparu. Un billet de [illegible] avait disparu, mais rien n'a pu être emporté, sans doute. Une enquête est faite.

— Procès-verbal pour rixe a été dressé contre les nommés Hainaut Charles, journalier à Escaudœuvres, et Merlot Louis, journalier à Cambrai. Ces deux individus se sont battus dimanche vers 1 heure de l'après-midi, rue de la [illegible].

— Un terrassier, Souverin Henri, 26 ans, demeurant avec sa concubine Bouteleux Alice, rue St-Gery, a été [illegible] dimanche soir, vers dix heures, chez M. Delbart, épicier, rue des Carmes, qu'il prétend qu'il n'y avait personne dans le magasin, s'empara dans le tiroir-caisse d'un portemonnaie contenant 205 fr. Le jeune Delbart fils et un voisin M. Langrand Alexandre fils, se mirent à la poursuite de l'individu et parvinrent, après l'avoir rejoint, à lui faire restituer le portemonnaie.

Les deux individus ont été écroués à la prison de Cambrai.

— Hier dimanche, vers 3 heures 1/2 du soir, un sieur Delaville Joseph, haleur de bateaux, demeurant à Hendécourt (Somme), est tombé dans une attaque d'épilepsie en passant près d'Arras. Il a été transporté à l'hôpital.

AVESNES

Réunion de Bravo. — Dimanche se sont réunis à Avesnes, les médaillés d'honneur (actes de sauvetage) de l'arrondissement d'Avesnes, qui ont fêté leur réunion en un excellent banquet, servi par le restaurant Lemme, Grande-Place, à Avesnes. Plusieurs toasts ont été portés.

— Dimanche sont arrivés à Avesnes, où ils [illegible] pour la terre les 22, 23 et 24 mai, MM. les généraux et leur suite, qui procèdent dans la région à des manœuvres de cadres.

Les groupes d'officiers comprendront : MM. le général Chauvin ; chef de bataillon Rochard ; capitaine Bouvielle, médecin principal Perrin ; [illegible] MM. le général Lafore [illegible] colonel Omes ; chefs de bataillon [illegible] et Pelletier ; capitaine [illegible].

MM. le général Sarrail ; [illegible] et de Larlignie ; lieutenants-colonels Boucher de Fonvieux ; chef de bataillon Lagos ; capitaine Sauguez et Gachet ; lieutenant Crépy.

Les [illegible] sont logés, tant que leur séjour dans d'importants concours, le bon renom de notre Cité.

C'est d'abord la société de gymnastique « La Cambrésienne », qui, à la tête fédérale de Saint-Quentin, et sous la direction de son excellent chef, M. Haveux, s'est classée la première au concours pour le prix d'ensemble et a obtenu le premier prix couronné en section, 1re catégorie, tandis qu'au concours athlétique individuel, trois gymnastes, MM. Lemaire, Faraone et Pivot, remportaient le premier un prix couronné, les deux autres un prix simple.

Ce sont, en outre, les deux Sociétés de pêche « Les Amis-Réunis » et « Les Francs-Pêcheurs Cambrésiens » qui ont rapporté du concours d'Ixelles-Bruxelles de nombreuses récompenses.

Nous tenons à féliciter vivement ces vaillantes Sociétés.

Mais nous devons, Messieurs, complimenter tout spécialement « La Cambrésienne » qui nous est revenue de Saint-Quentin plus glorieuse que jamais.

Vous savez que son chef éminent, M. Delaunay, avait été désigné pour le présidence du jury des concours à Saint-Quentin. Un témoignage plus éclatant encore allait être rendu aux grandes qualités de ce technicien remarquable, de ce professeur aimé autant que de ce bon patriote et citoyen. En effet, notre ami Delaunay a reçu du représentant du Gouvernement la promesse que la croix de chevalier de la Légion d'honneur lui serait conférée au 14 juillet prochain.

Par la fermeté de son caractère, par son dévouement, par les magnifiques résultats de son enseignement, M. Delaunay s'est acquis à Cambrai des sympathies si vives que nous sommes en droit de lui adresser, avec nos félicitations personnelles, celles de toute la population.

« La Cambrésienne », que M. Louis Claude préside avec tant de sollicitude, peut aujourd'hui s'enorgueillir d'autant plus de ses succès qu'à la même fête [illegible] de Saint-Quentin, elle a vu récompenser également deux membres très actifs de sa commission, M. Cagnard, qui a été promu officier de l'instruction publique, et M. Mathon, qui a été nommé officier d'Académie.

Je suis heureux d'exprimer ici toute la fierté qu'éprouvent le Conseil municipal et la Ville de Cambrai devant tant de récompenses et tant de succès.

FÉLICITATIONS A M. ALFRED BERTRAND

Mes chers Collègues,

Une haute distinction vient d'être conférée par le Gouvernement de la République à un de nos concitoyens, qui est en même temps un de nos anciens collègues et l'ami de le plupart d'entre nous.

M. Alfred Bertrand, administrateur-délégué de la Blanchisserie et de le Teinturerie de Cambrai, a reçu du ministère du Commerce le croix de chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion et au titre de l'Exposition de Londres.

Avec tous les républicains qui n'ont pas oublié les services rendus à la ville de Cambrai par la famille Bertrand, nous nous réjouissons de voir récompenser un ferme démocrate, qui a laissé les meilleurs souvenirs dans cette assemblée, et qui continue à donner au sein de la Commission des Hospices — dont il est le vice-président — des preuves continues de son dévouement à la chose publique.

Avec tout le personnel des deux établissements de Saint-Roch et du Pont, nous pensons que le choix ne pouvait être plus justement conférée qu'à ce travailleur infatigable, qu'à cet excellent chef d'industrie, si actif, si compétent, si bienveillant et si bon.

C'est pourquoi je vous propose d'adresser nos sincères et cordiales félicitations à notre ancien collègue Bertrand qui soutient à la Chambre de Commerce et dans ses deux usines les intérêts de l'industrie cambrésienne, et qui a si bien mérité la haute distinction dont la ville de Cambrai tout entière se sent honorée avec lui.

FÉLICITATIONS A M. E.-J. CARLIER

Mes chers Collègues,

Le mouvement qui vient de paraître dans l'ordre de le Légion d'honneur, au titre de l'Exposition de Londres, et dans lequel figure notre ami Bertrand, nous procure aussi la satisfaction de féliciter un autre de nos concitoyens, M. Carlier, statuaire, promu par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au grade d'officier de le Légion d'honneur.

M. Carlier est un sculpteur éminent, l'auteur d'œuvres hautement appréciées dont plusieurs appartiennent à notre ville, qui est heureuse de les posséder.

Cet artiste hors de pair est Cambrésien de naissance, originaire d'une vieille famille cambrésienne qui n'a permi nous que des sympathies ; et, bien qu'il ne soit fixé à Paris, nous savons avec quel garde à sa vieil [illegible] se plus haute attachement.

C'est pourquoi nous éprouvons tant de joie à le féliciter d'une haute distinction qu'il a mérité simplement par toute une vie de labeur opiniâtre et d'admirable conscience artistique.

M. Blériot à Cambrai

Au cours de le dernière séance du Conseil municipal, M. Paul Berses, maire, a annoncé dans les termes suivants, le prochaine venue à Cambrai de M. Louis Blériot, qui s'est rendu célèbre en effectuant le premier la traversée de la Manche en aéroplane :

Mes chers collègues,

J'ai le vif plaisir d'annoncer au Conseil municipal que j'ai vu mercredi à Paris M. Louis Blériot si que le célèbre aviateur m'a fait part de son ferme dessein de venir à Cambrai, le dimanche 12 juin, si le temps le permet, d'y effectuer quelques vols vers 7 ou 8 heures du soir.

C'est pour notre ville un grand honneur de recevoir le hardi champion de le navigation aérienne, désormais illustre pour avoir réalisé le premier la traversée du détroit du pas de Calais en aéroplane, et qui n'oublie pas, dans sa gloire présente, son passé d'enfant de Cambrai.

Notre cité se fera un agréable devoir de réserver à M. Louis Blériot une réception digne de lui. La municipalité, le Conseil municipal et le comité du monument Blériot ne négligeront rien, j'en ai donné l'assurance à notre éminent concitoyen, pour qu'il puisse garder un excellent souvenir de la ville qu'il veut bien nous faire ; et je suis convaincu que le population de Cambrai et des environs aura à cœur d'accueillir et de fêter avec enthousiasme la venue de notre glorieux hôte.

CAMBRAI. — **Vol.** — Dimanche M. Defaut Adolphe, tourneur en bois, rue de l'Aiguille, s'est aperçu de son domicile le soir, vers 4 heures, constata, en rentrant, qu'on avait pénétré dans son logement et qu'une somme de 60 fr., placée dans une commode, avait disparu. Un billet de [illegible] avait disparu, mais rien n'a pu être emporté, sans doute. Une enquête est faite.

— **Procès-verbal** pour rixe a été dressé contre les nommés Hainaut Charles, journalier à Escaudœuvres, et Merlot Louis, journalier à Cambrai. Ces deux individus se sont battus dimanche vers 1 heure de l'après-midi, rue de la [illegible].

— Un terrassier, Souverin Henri, 26 ans, demeurant avec sa concubine Bouteleux Alice, rue St-Gery, a été [illegible] dimanche soir, vers dix heures, chez M. Delbart, épicier, rue des Carmes, qu'il prétend qu'il n'y avait personne dans le magasin, s'empara dans le tiroir-caisse d'un portemonnaie contenant 205 fr. Le jeune Delbart fils et un voisin M. Langrand Alexandre fils, se mirent à la poursuite de l'individu et parvinrent, après l'avoir rejoint, à lui faire restituer le portemonnaie.

Les deux individus ont été écroués à la prison de Cambrai.

— Hier dimanche, vers 3 heures 1/2 du soir, un sieur Delaville Joseph, haleur de bateaux, demeurant à Hendécourt (Somme), est tombé dans une attaque d'épilepsie en passant près d'Arras. Il a été transporté à l'hôpital.

AVESNES

Réunion de Bravo. — Dimanche se sont réunis à Avesnes, les médaillés d'honneur (actes de sauvetage) de l'arrondissement d'Avesnes, qui ont fêté leur réunion en un excellent banquet, servi par le restaurant Lemme, Grande-Place, à Avesnes. Plusieurs toasts ont été portés.

— Dimanche sont arrivés à Avesnes, où ils [illegible] pour la terre les 22, 23 et 24 mai, MM. les généraux et leur suite, qui procèdent dans la région à des manœuvres de cadres.

Les groupes d'officiers comprendront : MM. le général Chauvin ; chef de bataillon Rochard ; capitaine Bouvielle, médecin principal Perrin ; [illegible] MM. le général Lafore [illegible] colonel Omes ; chefs de bataillon [illegible] et Pelletier ; capitaine [illegible].

MM. le général Sarrail ; [illegible] et de Larlignie ; lieutenants-colonels Boucher de Fonvieux ; chef de bataillon Lagos ; capitaine Sauguez et Gachet ; lieutenant Crépy.

Les [illegible] sont logés, tant que leur séjour

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

ARRAS. — **Fait-divers.** — Hier, vers 3 heures du matin, des agents de service trouvèrent couché, Grande-Place, M. Amédée Neuquet, 46 ans, cocher, demeurant boulevard Faidherbe, qui avait le pied gauche fracturé.

M. Neuquet, qui déclare avoir été frappé par les nommés T... et G..., à la sortie d'un cabaret de la Petite-Place, a été transporté à l'hôpital.

Une enquête est ouverte.

Coups. — Le police a ouvert une enquête sur plainte de M. Henri Werin, 44 ans, marchand de primeurs, rue du Vingt-Neuf-Juillet, M. Warin qui a plusieurs dents brisées et une côte fracturée, déclare avoir été assailli par l'... et C...

BÉTHUNE

Le crime de Drocourt

M. Goutemont, juge d'instruction, a interrogé le nommé Cambay, relativement au crime commis à Drocourt sur le nommé Noe.

Le magistrat a aussi entendu comme témoin M. Eugène Bigand, mineur. Ce dernier a déclaré qu'il ne pouvait rien dire, car, le jour du crime, il se trouvait à Beaumont.

BETHUNE. — **Musique militaire.** — A partir du 2 juin, les concerts de la musique du 77e régiment d'infanterie, qui avait lieu le dimanche, à 4 heures, le mardi et le jeudi, à 8 heures 1/2 du soir, au Jardin public.

— C'était hier le vacrace de la Ducasse. Temps assez favorable : ciel couvert, chaleur lourde.

A 11 h. du matin, le compagnie des sapeurs-pompiers, en grande tenue, a été passée en revue sur la Grande-Place, par M. Jules Senis, maire de la ville, accompagné de ses deux adjoints, MM. Campion et Dujardin. Avant le défilé, M. Senis a remis une médaille d'honneur de 1re classe à MM. Darras, lieutenant ; Monseller, adjudant ; Grégry, sergent-fourrier ; une médaille de 1re classe à M. Monseller, caporal, et un diplôme d'honneur à M. Libert, sergent commandant la section cycliste ; il a ensuite prononcé une allocution de circonstance dans laquelle il a fait l'éloge des promus et de la compagnie tout entière.

Après avoir défilé devant la municipalité les sapeurs-pompiers ont fait le tour de la ville pour regagner leur hôtel.

L'harmonie municipale des sapeurs-pompiers a donné un concert sur le kiosque de la Grande-Place, à midi.

Des courses organisées par le Club vélocipédique Béthunois ont eu lieu à 3 h. sur le Vélodrome de la rue d'Estaires ; nous en donnerons le compte rendu demain.

Nous publierons en même temps la liste des numéros gagnants de la tombola organisée par la Ligue traumatique des Enfants de France, qui a été tirée à 9 h. 1/2 dans le grand salon de l'Hôtel de Ville.

— — Samedi soir, vers 7 heures, grand émoi à l'estaminet Musson, à l'angle du boulevard Thiers et du boulevard Vauban. Un nommé Louis Vétu, âgé de 21 ans, demeurant dans la rue St-Pry, terrassier, qui le mardi précédent avait eu une discussion avec M. Minon au sujet du règlement d'un compte, et qui était revenu avec plusieurs amis, a de nouveau pris à partie M. Minon parce qu'il refusait de servir une tournée de consommations. La querelle s'est envenimée et Vétu, furieux d'être mis à la porte de l'établissement, a ramassé des cailloux et les a jetés dans les vitres de la façade qui ont volé en éclats. Les cailloux ont également causé des dégâts à l'intérieur. M. Minon les évalue à 200 fr. La police a été prévenue et bientôt M. Foucart, secrétaire du commissaire, est arrivé avec les agents Floclet et Rozieu, mais devant la résistance de Vétu qui est un gaillard solide, ils ont dû aller chercher du renfort à la gendarmerie. M. Houssier, brigadier, et deux gendarmes, sont venus prêter main-forte aux agents et Vétu a été conduit au violon, où il a passé la nuit. Il a été remis en liberté hier matin, après que M. Chabond, commissaire de police, lui eut dressé procès-verbal pour bris de vitres, outrages et rébellion aux agents.

— — Dimanche vers 11 h. 1/2 du matin, une malade de dame en or a été trouvée dans la rue Gambetta par une fillette de 11 ans, Mlle Blocquel, fille d'un instituteur, demeurant au Pont-de-Pierre qui s'est empressée de le porter au bureau de police où elle a été réclamée peu après par Mme D... à qui elle appartient.

— — Dimanche vers 3 heures de l'après-midi, un petit garçon de 3 ans jouait dans le boulevard Thiers devant l'école de natation qui est tenue par son grand-père, M. Fabure, lorsqu'il fut renversé par un cycliste et blessé gravement. L'enfant a reçu les soins de M. le docteur Bordeau.

BETHUNE. — **Ligue Fraternelle des Enfants de France.** — Voici le résultat du tirage de la tombola du 22 mai 1910 :

10	52	84	184	229	254	269	
289	327	332	379	385	420	425	
456	537	553	585	611	624	646	
699	708	717	789	871	881	991	
1077	1094	1131	1138	1284	1333	1334	
1370	1386	1471	1488	1516	1542	1591	
1654	1757	1788	1987	2027	2029	2048	
2051	2056	2061	2077	2104	2132	2136	
2163	2178	2191	2253	2260	2441	2469	
2506	2524	2575	2622	2649	2656	2724	
2734	2764	2897	2898	2914	2935	2941	
2952	2980	3050	3116	3175	3191	3212	
3241	3315	3352	3355	3386	3554	3567	
3601	3739	3785	3803	3915	3977	4091	
4124	4229	4287	4317	4320	4372	4400	
4486	4490	4510	4601	4638	4653	4667	
4799	4849	4886	4901	4905	4984	5000	
5004	5007	5062	5071	5073	5119	5138	
5144	5176	5203	5239	5258	5272	5318	
5322	5572	5609	5701	5730	5751	5814	
5883	5896	5980	6209	6246	6288	6293	
6537	6543	6600	6605	6661	6670	6901	
6996	6997	7011	7055	7171	7215	7289	
7335	7368	7378	7407	7520	7528	7557	
7566	7637	7696	7753	7786	7794	7868	
7897	7898	7909	7918	7953	8034	8044	
8054	8065	8098	8119	8120	8245	8260	
8302	8350	8413	8439	8469	8559	8563	
8681	8734	8735	8763	8842